



MUNICIPALITE
1189 SAUBRAZ

AU CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

Préavis municipal n°04/2021

relatif au financement du ménage courant pour l'année 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente, ci-après, des demandes de financement pour les années 2021-2022 suite à l'approbation du budget 2021 lors du Conseil général du jeudi 3 décembre 2020.

Financement

La Municipalité sollicite l'autorisation de contracter deux emprunts selon les éléments suivants :

Un emprunt maximum d'un total de CHF 535'000.- réparti comme suit :

- Une tranche de CHF 115'000.- pour une période de septembre 2021 à mars 2022, soit pour une période de sept mois. Le taux d'intérêt en vigueur à ce jour se monte à 0.24%, soit un coût de CHF 161.- pour la période concernée de sept mois.
- Une tranche maximum de CHF 420'000.- pour une période d'octobre 2021 à février 2023, soit pour une période de dix-sept mois. Le taux d'intérêt en vigueur à ce jour pour cette période se monte à 0.19%, soit un coût annuel de CHF 798.-.

Ces deux tranches d'emprunts permettront de faire face aux dépenses budgétées pour l'année 2021.

Conclusion

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- Vu le préavis municipal n° 04/2021 de la municipalité
- Oüi le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

D'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 535'000.- en deux tranches distinctes.

Approuvé en séance de municipalité du 27 juillet 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire ad intérim


Davide Marguccio


Isabelle Despland

